



Relance du transport aérien et du tourisme : l'OACI et l'OMT renforcent leur collaboration

Publication immédiate

Montréal, le 25 octobre 2021 – Reconnaisant que l'aviation et le tourisme sont des outils déterminants pour le développement environnemental, économique et social des pays de toutes les régions du monde, l'OACI et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) des Nations Unies ont aujourd'hui établi en bonne et due forme un nouveau protocole d'entente.

Signé par le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano, et par le Secrétaire général de l'OMT, M. Zurab Pololikashvili, ce nouvel accord vise à renforcer les liens qui existent entre le transport aérien et le tourisme dans les domaines de la recherche, de la politique et de la gestion, à améliorer la coordination afin de rendre plus efficaces les activités prioritaires de gestion des frontières, et à favoriser la relance des voyages et du tourisme et leur transformation dans le contexte des impératifs liés aux changements climatiques.

Il permettra aussi d'améliorer la coordination des avis techniques et stratégiques donnés aux pays et régira les actions conjointes en matière de sensibilisation et de mobilisation de fonds ainsi que les manifestations.

« Cet accord est une étape importante qui aidera nos organisations à s'occuper des initiatives menées conjointement dans les domaines des données et de la recherche, de la modernisation et du financement de l'infrastructure aéronautique, et de l'allègement des contraintes réglementaires économiques afin de renforcer la connectivité aérienne et la fluidité des voyages », a fait remarquer M. Sciacchitano.

« Il donnera également un nouvel élan aux recommandations de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART), tout en nous permettant de faire front commun de façon plus efficace face aux priorités de notre temps, notamment les changements climatiques et le déploiement à plus grande échelle de l'innovation dans le tourisme et l'aviation. Dans le même temps, il garantira que les États tiennent compte des priorités de ces deux secteurs dans la planification de leur développement économique. »

Les domaines essentiels de la facilitation des passagers aériens figurant dans le nouvel accord comprennent la mise en œuvre de la stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP) et l'utilisation accrue à l'échelle internationale du Répertoire OACI de clés publiques, répertoire central destiné à l'échange des renseignements nécessaires à l'authentification des passeports électroniques.

Les deux organisations encourageront aussi l'adoption des cachets numériques visibles (VDS) de l'OACI, technologie qui permet de vérifier les attestations sanitaires aux fins de voyage, ainsi qu'une collaboration plus étroite sur les questions de santé et d'aviation civile.

« Nous sommes à un moment charnière de l'action et des réalisations collectives en vue de la relance du réseau aérien et du tourisme, a souligné M. Sciacchitano. En tant que partenaires engagés, et en collaboration avec les acteurs du secteur et d'autres parties prenantes, l'OACI et l'OMT peuvent contribuer à remettre des millions de personnes au travail et à revitaliser les économies du monde entier ».

Le Secrétaire général de l'OMT, M. Zurab Pololikashvili, a renchéri : « Le tourisme et les voyages aériens sont des piliers fondamentaux de la croissance et des perspectives économiques, notamment pour les pays et communautés en développement. Maintenant que les voyages aériens et le tourisme redémarrent, ces deux secteurs doivent collaborer afin de soutenir les moyens d'existence d'aujourd'hui et de bâtir la résilience et la durabilité de demain. C'est précisément ce que rendra possible ce partenariat entre l'OMT et l'OACI. »



Ressources pour les rédacteurs

[Portail de l'OACI sur la COVID-19](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)